

Gestion de Placements TD

FNB indiciel de chefs de file mondiaux des soins de santé TD (TDOC/TDOC.U)

536303
(08/24)

Fonds négociés en bourse TD Rapport financier intermédiaire

Période close le 30 juin 2024



Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Le rapport financier intermédiaire non audité ci-joint a été préparé par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), en sa qualité de gestionnaire du Fonds. Il incombe au gestionnaire d'assurer l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des données présentées. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire choisit les méthodes comptables appropriées, formule des jugements et effectue des estimations conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, notamment la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est aussi chargé d'élaborer des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, ainsi que de protéger tous les biens du Fonds.

Il appartient au conseil d'administration de GPTD d'examiner et d'approuver les états financiers, tout en s'assurant que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière.

Au nom de GPTD, gestionnaire du Fonds.



Bruce Cooper
Administrateur et
chef de la direction
Le 13 août 2024



Len Kroes
Chef des finances
Le 13 août 2024

FNB indiciel de chefs de file mondiaux des soins de santé TD

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 (non audité)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements	83 863 \$	60 056 \$
Actifs dérivés (note 3)	0	0
Trésorerie	135	298
Intérêts et dividendes à recevoir	59	44
Souscriptions à recevoir	0	0
Montants à recevoir pour les ventes de placements	0	0
Autres montants à recevoir	0	0
	84 057	60 398
Passif		
Passif courant		
Passifs dérivés (note 3)	0	0
Charges à payer	2	1
Distributions à payer	5	231
Montants à payer pour les achats de placements	0	0
	7	232
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	84 050 \$	60 166 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par catégorie (note 5)		
TDOC	82 192 \$	58 451 \$
TDOC.U	1 858 \$	1 715 \$
	84 050 \$	60 166 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de catégorie		
TDOC	18,27 \$	17,19 \$
TDOC.U	18,57 \$	17,15 \$
TDOC.U*	13,57 \$	13,00 \$

* Libellé en dollars américains

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	2024	2023
Revenus		
Gain (perte) net sur placements et dérivés		
Revenus de dividendes	726 \$	394 \$
Gain (perte) net réalisé	966	204
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	4 443	(207)
Gain (perte) net sur placements et dérivés	6 135	391
Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets	0	1
Revenus de prêts de titres	0	0
Autre revenu	15	10
Total des revenus (pertes)	6 150	402
Charges (note 6)		
Frais de gestion	147	78
Frais du comité d'examen indépendant	1	1
Frais d'intérêts	0	0
Coûts de transaction	15	10
Total des charges avant les renonciations	163	89
Moins les charges visées par une renonciation	0	(1)
Total des charges nettes	163	88
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables avant impôts	5 987	314
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	(122)	(76)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 865 \$	238 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par catégorie		
TDOC	5 695 \$	229 \$
TDOC.U	170 \$	9 \$
	5 865 \$	238 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de catégorie		
TDOC	1,40 \$	0,10 \$
TDOC.U	1,17 \$	0,08 \$
TDOC.U*	0,86 \$	0,06 \$

* Libellé en dollars américains

Les notes ci-jointes font partie intégrante du rapport financier intermédiaire.

FNB indiciel de chefs de file mondiaux des soins de santé TD

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	TDOC		TDOC.U		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	58 451 \$	30 850 \$	1 715 \$	1 715 \$	60 166 \$	32 565 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 695	229	170	9	5 865	238
Distributions aux porteurs de parts rachetables	(1 890)	(168)	(14)	(7)	(1 904)	(175)
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	21 748	15 393	1 797	1 711	23 545	17 104
Réinvestissement des distributions	0	0	0	0	0	0
Rachat de parts rachetables	(1 812)	0	(1 810)	(1 712)	(3 622)	(1 712)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	19 936	15 393	(13)	(1)	19 923	15 392
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 741	15 454	143	1	23 884	15 455
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	82 192 \$	46 304 \$	1 858 \$	1 716 \$	84 050 \$	48 020 \$
Transactions sur parts rachetables						
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	3 400	1 800	100	100		
Parts rachetables émises	1 200	900	100	100		
Parts rachetables émises au réinvestissement	0	0	0	0		
Parts rachetables regroupées*	0	0	0	0		
Parts rachetables rachetées	(100)	0	(100)	(100)		
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	4 500	2 700	100	100		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	4 074	2 263	145	119		

* Les parts rachetables émises au réinvestissement sont immédiatement regroupées avec les parts détenues avant distribution.

FNB indiciel de chefs de file mondiaux des soins de santé TD

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 865 \$	238 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte latent de change sur trésorerie	0	0
(Gain) perte net réalisé	(966)	(204)
Variation nette de la (plus-value)		
moins-value latente	(4 443)	207
Achats de placements et de dérivés	(25 260)	(15 933)
Produit de la vente, du remboursement et de		
l'échéance de placements et de dérivés	6 862	3 926
(Augmentation) diminution des intérêts		
et dividendes à recevoir	(15)	(11)
(Augmentation) diminution des autres		
montants à recevoir	0	(1)
Augmentation (diminution) des charges à payer	1	0
Entrées (sorties) de trésorerie nettes		
liées aux activités d'exploitation	(17 956)	(11 778)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables,		
déduction faite des distributions réinvesties	(2 130)	(261)
Produit de l'émission de parts rachetables	23 545	13 689
Montants versés au rachat de parts rachetables	(3 622)	(1 712)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes		
liées aux activités de financement	17 793	11 716
Gain (perte) latent de change sur trésorerie	0	0
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(163)	(62)
Trésorerie (découvert bancaire)		
à l'ouverture de la période	298	209
Trésorerie (découvert bancaire)		
à la clôture de la période	135 \$	147 \$
Dividendes reçus*, déduction faite		
des retenues d'impôts	589 \$	307 \$

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante du rapport financier intermédiaire.

FNB indiciel de chefs de file mondiaux des soins de santé TD

Inventaire du portefeuille (en milliers, sauf le nombre d'actions ou de parts/
la valeur nominale) au 30 juin 2024 (non audité)

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
Biotechnologie — 17,1 %			
7 209	AbbVie Inc.	1 425 \$	1 692 \$
1 761	Alnylam Pharmaceuticals Inc.	427	585
4 514	Amgen Inc.	1 571	1 930
834	argenx SE, CAAÉ	428	491
2 043	Biogen Inc.	694	648
2 632	BioMarin Pharmaceutical Inc.	310	296
1 303	BioNTech SE, CAAÉ	238	144
6 485	CSL Limited	1 629	1 749
921	Genmab AS	427	316
17 402	Gilead Sciences Inc.	1 709	1 634
365	GRAIL Inc.	9	8
2 650	Incyte Corporation	237	220
4 706	Moderna Inc.	937	765
1 291	Regeneron Pharmaceuticals Inc.	1 316	1 857
3 315	Swedish Orphan Biovitrum AB	100	121
2 996	Vertex Pharmaceuticals Inc.	1 314	1 922
		12 771	14 378
Équipement, instruments et composants électroniques – 0,2 %			
3 912	Shimadzu Corporation	158	134
Matériel et fournitures de soins de santé – 24,8 %			
10 992	Abbott Laboratories	1 608	1 563
6 982	Alcon Inc.	707	853
1 016	Align Technology Inc.	457	336
3 189	Asahi Intecc Company Limited	79	61
7 163	Baxter International Inc.	491	328
4 116	Becton Dickinson and Company	1 356	1 316
17 864	Boston Scientific Corporation	1 234	1 882
525	Carl Zeiss Meditec AG, catégorie BR	91	51
929	Cochlear Limited	209	282
1 844	Coloplast AS, catégorie B	310	303
23 443	ConvaTec Group PLC	89	95
1 232	Demant AS	67	73
5 483	DexCom Inc.	836	851
8 538	Edwards Lifesciences Corporation	980	1 079
4 776	Elekta AB, catégorie B	50	41
7 646	Fisher & Paykel Healthcare Corporation Limited	161	192
5 173	GE HealthCare Technologies Inc.	531	552
3 117	Geringe AB, catégorie B	95	72
3 304	Hologic Inc.	325	336
4 881	Hoya Corporation	750	777
1 167	IDEXX Laboratories Inc.	771	778
1 008	Inmode Limited	41	25
3 193	Intuitive Surgical Inc.	1 308	1 944
11 204	Koninklijke Philips NV	350	388
14 422	Medtronic PLC	1 694	1 553
17 762	Olympus Corporation	400	392
2 059	ResMed Inc.	554	539
3 826	Siemens Healthineers AG	286	302
12 409	Smith & Nephew PLC	239	210
1 398	STERIS PLC	398	420
1 504	Straumann Holding AG	300	255
3 484	Stryker Corporation	1 302	1 622
6 687	Sysmex Corporation	201	147

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
20 464	Terumo Corporation	443 \$	462 \$
2 807	The Cooper Companies Inc.	339	335
2 958	Zimmer Biomet Holdings Inc.	490	439
		19 542	20 854
Prestataires et services de soins de santé – 14,5 %			
2 657	Alfresa Holdings Corporation	53	50
1 898	Amplifon SpA	87	92
1 794	Amplifon SpA, droits, 16 juill. 2024	0	0
3 453	Cardinal Health Inc.	373	465
2 390	Cencora Inc.	569	737
7 568	Centene Corporation	741	687
2 270	EBOS Group Limited	70	61
2 428	Elevance Health Inc.	1 501	1 800
2 787	Fresenius Medical Care AG & Company KGaA	173	146
5 843	Fresenius SE & Company KGaA	249	239
2 786	HCA Healthcare Inc.	974	1 225
1 712	Humana Inc.	1 009	875
1 203	Laboratory Corporation of America Holdings	349	335
1 864	McKesson Corporation	968	1 490
2 499	Medipal Holdings Corporation	54	52
1 582	Quest Diagnostics Inc.	290	296
2 588	Ramsay Health Care Limited	137	112
6 322	Sonic Healthcare Limited	188	152
3 359	The Cigna Group	1 278	1 519
2 658	UnitedHealth Group Inc.	1 739	1 852
		10 802	12 185
Technologies de soins de santé – 0,7 %			
704	Pro Medicus Limited	54	92
2 089	Veeva Systems Inc., catégorie A	574	523
		628	615
Outils et services liés aux sciences de la vie – 10,0 %			
4 187	Agilent Technologies Inc.	747	743
9 253	Avantor Inc.	311	268
5 004	Danaher Corporation	1 545	1 711
1 821	Eurofins Scientific SE	177	124
1 155	Icon Public Limited Company, CAAÉ	388	495
2 242	Illumina Inc.	633	320
2 528	IQVIA Holdings Inc.	742	731
1 053	Lonza Group AG	777	786
299	Mettler-Toledo International Inc.	523	572
349	Sartorius AG, priv.	185	112
399	Sartorius Stedim Biotech SA	160	90
657	Stevanato Group SpA	24	17
2 121	Thermo Fisher Scientific Inc.	1 528	1 605
833	Waters Corporation	343	331
1 049	West Pharmaceutical Services Inc.	485	473
		8 568	8 378
Produits personnels – 0,5 %			
72 202	Haleon PLC	383	403

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
Produits pharmaceutiques – 32,0 %			
25 425	Astellas Pharma Inc.	468 \$	344 \$
8 898	AstraZeneca PLC	1 561	1 902
13 954	Bayer AG	913	540
23 546	Bristol-Myers Squibb Company	1 822	1 338
9 106	Chugai Pharmaceutical Company Limited	382	443
117 877	CSPC Pharmaceutical Group Limited	151	129
27 167	Daiichi Sankyo Company Limited	1 049	1 277
4 000	Eisai Company Limited	300	224
1 575	Eli Lilly & Company	967	1 951
58 125	GSK PLC	1 556	1 538
2 238	Hikma Pharmaceuticals PLC	74	73
7 937	Johnson & Johnson	1 707	1 587
3 651	Kyowa Kirin Company Limited	99	85
9 480	Merck & Company Inc.	1 319	1 606
1 836	Merck KGaA	442	417
12 409	Novartis AG	1 558	1 817
9 651	Novo Nordisk AS, catégorie B	1 044	1 909
5 799	Ono Pharmaceutical Company Limited	154	108
1 535	Orion Oyj, catégorie B	88	90
6 352	Otsuka Holdings Company Limited	310	366
45 413	Pfizer Inc.	2 124	1 739
1 384	Recordati Industria Chimica e Farmaceutica SpA	93	99
4 868	Roche Holding AG, sans droit de vote	1 907	1 849
5 352	Royalty Pharma PLC, catégorie A	242	193
12 552	Sanofi	1 663	1 656
5 023	Santen Pharmaceutical Company Limited	65	70
4 210	Shionogi & Company Limited	277	225
134 141	Sino Biopharmaceutical Limited	93	63
21 767	Takeda Pharmaceutical Company Limited	859	772
15 829	Teva Pharmaceutical Industries Limited	215	356
1 707	UCB SA	216	347
16 987	Viatis Inc.	259	247
6 560	Zoetis Inc., catégorie A	1 537	1 556
		25 514	26 916
	Coûts de transaction	(42)	
	TOTAL DES TITRES		
	EN PORTEFEUILLE – 99,8 %	78 324 \$	83 863 \$
	TOTAL DU PORTEFEUILLE		83 863 \$

*Note : Les pourcentages indiqués correspondent
au rapport entre la juste valeur des placements et
l'actif net à la clôture de la période.*

Rapport financier intermédiaire – Notes propres au Fonds (non audité)

Le Fonds

I) Le Fonds a été créé le 23 février 2021 et a commencé ses activités le 7 avril 2021. Les activités des parts libellées en dollars canadiens (symbole boursier à la TSX : TDOC) ont commencé le 7 avril 2021 et sont offertes à la Bourse de Toronto (« TSX ») depuis le 14 avril 2021. Les activités des parts libellées en dollars américains (symbole boursier à la TSX : TDOC.U) ont commencé le 29 mars 2022 et sont offertes à la TSX depuis le 5 avril 2022.

II) GPTD est le fiduciaire, le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le promoteur du Fonds.

III) La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien.

IV) L'objectif de placement du Fonds est de répliquer, dans la mesure où il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, la performance d'un indice d'actions mondiales mesurant le rendement d'émetteurs mondiaux à grande et à moyenne capitalisation du secteur des soins de santé. Pour tenter de réaliser cet objectif, le Fonds investit actuellement dans les titres composant l'indice Solactive Global Healthcare Leaders Index et les détient de manière proportionnelle à leur proportion dans l'indice. Le Fonds peut également investir dans d'autres titres, notamment dans des titres de fonds négociés en bourse, de fonds communs de placement ou d'autres fonds d'investissement publics, des certificats américains d'actions étrangères ou des instruments dérivés, pour obtenir une exposition à ces titres d'une manière conforme à l'objectif de placement du Fonds.

V) Au 30 juin 2024, GPTD, les membres du groupe de GPTD et les fonds gérés par GPTD détenaient 2,4 % (1,8 % au 31 décembre 2023) de l'actif net du Fonds.

VI) Au 30 juin 2024, le cours de clôture du TDOC était de 18,30 \$ CA et le cours de clôture du TDOC.U était de 13,59 \$ US.

Frais de gestion (%) (note 6)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (hors TPS et TVH)

Le taux des frais de gestion annuel pour les parts TDOC et TDOC.U est de 0,35 %.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

(en milliers) (notes 3 et 6)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	2024	2023
Total des commissions de courtage	15 \$	10 \$
Commissions payées à des parties liées	0	0
Accords de paiement indirect	0	0

Pertes fiscales reportées (en milliers) (note 7)

Au 31 décembre 2023

Aucune perte fiscale reportée pour le Fonds.

Titres prêtés (note 3)

I) REVENUS DE PRÊTS DE TITRES

Le rapprochement du montant brut provenant des opérations de prêts de titres avec les revenus de prêts de titres du Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après :

	Montant (en milliers)		Pourcentage du montant total (%)	
	2024	2023	2024	2023
Revenus de prêts de titres bruts	0 \$	0 \$	100,0	100,0
Rémunération du placeur pour compte – The Bank of New York Mellon	0	0	(22,2)	(23,0)
Revenus de prêts de titres du Fonds avant remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	0	0	77,8	77,0
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	0	0	(3,6)	0,0
Revenus de prêts de titres nets	0 \$	0 \$	74,2	77,0

II) TITRES PRÊTÉS ET GARANTIES DÉTENUES (en milliers)

Le tableau ci-après présente l'ensemble des titres prêtés et des garanties détenues par le Fonds au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

	30 juin 2024	31 déc. 2023
Juste valeur des titres prêtés	1 992 \$	180 \$
Juste valeur des garanties détenues	2 101	190

Les garanties sont détenues sous forme d'obligations du gouvernement du Canada et d'autres pays, de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales du Canada ou de sociétés canadiennes, et ne figurent pas dans les états de la situation financière.

Gestion des risques financiers (notes 3, 4 et 8)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

I) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Non significatif pour le Fonds.

II) RISQUE DE CHANGE

Les tableaux ci-après indiquent les devises (autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds) auxquelles le Fonds était exposé au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, y compris le capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Ils présentent également l'incidence possible sur l'actif net du Fonds d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du taux de change entre la monnaie fonctionnelle du Fonds et les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de ceux présentés dans l'analyse de sensibilité approximative et l'écart peut être important.

Devises (en milliers)	Instruments financiers*	Contrats de change à terme*	Exposition totale	Incidence sur l'actif net
30 juin 2024				
Dollar australien	2 390 \$	0 \$	2 390 \$	119 \$
Livre sterling	4 237	0	4 237	212
Couronne danoise	2 602	0	2 602	130
Euro	4 841	0	4 841	242
Dollar de Hong Kong	196	0	196	10
Shekel israélien	358	0	358	18
Yen japonais	6 014	0	6 014	301
Dollar néo-zélandais	256	0	256	13
Couronne suédoise	236	0	236	12
Franc suisse	5 563	0	5 563	278
Dollar américain	57 310	0	57 310	2 865
Total	84 003 \$	0 \$	84 003 \$	4 200 \$
Pourcentage de l'actif net (%)			100,0	5,0

Devises (en milliers)	Instruments financiers*	Contrats de change à terme*	Exposition totale	Incidence sur l'actif net
31 déc. 2023				
Dollar australien	1 781 \$	0 \$	1 781 \$	89 \$
Livre sterling	2 825	0	2 825	141
Couronne danoise	1 858	0	1 858	93
Euro	3 682	0	3 682	184
Dollar de Hong Kong	171	0	171	9
Shekel israélien	167	0	167	8
Yen japonais	4 520	0	4 520	226
Dollar néo-zélandais	194	0	194	10
Couronne suédoise	195	0	195	10
Franc suisse	3 689	0	3 689	184
Dollar américain	41 077	0	41 077	2 054
Total	60 159 \$	0 \$	60 159 \$	3 008 \$
Pourcentage de l'actif net (%)			100,0	5,0

* Comprend à la fois les instruments monétaires et non monétaires, le cas échéant.

III) AUTRE RISQUE DE PRIX

Le tableau ci-après résume l'incidence de l'autre risque de prix sur le Fonds.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, si l'indice de référence du Fonds avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ :

	30 juin 2024	31 déc. 2023
Indice de référence	Pondération (%)	
Indice Solactive Global Healthcare Leaders Index (CA NTR)	100,00	100,00
Incidence sur l'actif net (en milliers)	4 193 \$	3 003 \$
Incidence sur l'actif net (%)	5,0	5,0

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents des montants approximatifs ci-dessus et l'écart peut être important.

IV) RISQUE DE CRÉDIT

Non significatif pour le Fonds.

V) INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR NIVEAU DANS LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS (en milliers)

Les tableaux ci-après présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 juin 2024				
Actions	83 863 \$	0 \$	0 \$	83 863 \$
Droits	0	0	0	0
	83 863 \$	0 \$	0 \$	83 863 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 déc. 2023				
Actions	60 056 \$	0 \$	0 \$	60 056 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

VI) RAPPROCHEMENT DES ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3 (en milliers)

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Composition du portefeuille de placement (%) (note 8)

Les tableaux ci-après présentent la composition du portefeuille de placement du Fonds au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024
Produits pharmaceutiques	32,0
Matériel et fournitures de soins de santé	24,8
Biotechnologie	17,1
Prestataires et services de soins de santé	14,5
Outils et services liés aux sciences de la vie	10,0
Technologies de soins de santé	0,7
Produits personnels	0,5
Trésorerie (découvert bancaire)	0,2
Équipement, instruments et composants électroniques	0,2
Autres actifs (passifs) nets	0,0
	100,0
	31 déc. 2023
Produits pharmaceutiques	31,1
Matériel et fournitures de soins de santé	25,6
Biotechnologie	16,8
Prestataires et services de soins de santé	14,6
Outils et services liés aux sciences de la vie	10,3
Technologies de soins de santé	0,7
Trésorerie (découvert bancaire)	0,5
Produits personnels	0,5
Équipement, instruments et composants électroniques	0,2
Autres actifs (passifs) nets	(0,3)
	100,0

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées (note 3)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Compensation des actifs et passifs financiers (en milliers) (note 3)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Le Fonds n'est en aucune façon parrainé, promu, vendu ou soutenu par Solactive AG, et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance délibérée ou implicite concernant les résultats obtenus par l'utilisation de l'indice Solactive Global Healthcare Leaders TR Index (CA NTR) (l'« indice ») et/ou de toute marque de commerce associée à l'indice ou au prix de l'indice à tout moment et à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG fait de son mieux pour s'assurer que l'indice est calculé adéquatement. Sans égard à ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a pas l'obligation de souligner les erreurs aux tiers, soit, entre autres, les investisseurs et les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice ou des marques de commerce associées à l'indice aux fins d'utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir des fonds dans le Fonds et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le Fonds.

1. Les Fonds

Les Fonds négociés en bourse TD (individuellement, le « Fonds », et collectivement, les « Fonds ») sont des fonds communs de placement à capital variable établis en tant que fiducies en vertu des lois de la province de l'Ontario et régis par la déclaration de fiducie, dans sa version modifiée à l'occasion. Les Fonds sont autorisés à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles d'un nombre illimité de catégories de parts, chacune représentant une participation dans l'actif net du Fonds.

Les Fonds suivants sont des fonds communs de placement indiciels visant à reproduire autant que possible la performance d'un indice, avant déduction des frais et des charges :

FNB indiciel d'obligations totales canadiennes TD
 FNB indiciel de dividendes de banques canadiennes TD
 FNB indiciel d'actions canadiennes TD
 FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD
 FNB indiciel de chefs de file mondiaux des soins de santé TD
 FNB indiciel d'innovateurs de technologie mondiale TD
 FNB indiciel couvert en dollars canadiens de chefs de file mondiaux des technologies TD
 FNB indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD
 FNB indiciel couvert en dollars canadiens d'actions internationales TD
 FNB indiciel d'actions internationales TD
 FNB indiciel couvert en dollars canadiens d'actions américaines TD
 FNB indiciel d'actions internationales TD
 FNB indiciel couvert en dollars canadiens d'actions américaines TD
 FNB indiciel d'actions américaines TD
 (collectivement, les « FNB indiciels TD »)

Les Fonds suivants, qui ne sont pas des fonds communs de placement indiciels, sont gérés par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») conformément à leurs objectifs de placement respectifs :

FNB à gestion active de dividendes bonifiés mondiaux TD
 FNB à gestion active de croissance d'actions mondiales TD
 FNB à gestion active de revenu mondial TD
 FNB à gestion active d'actions d'infrastructures mondiales TD
 FNB à gestion active d'actions immobilières mondiales TD
 FNB à gestion active d'actions privilégiées TD
 FNB à gestion active couvert en dollars canadiens de dividendes bonifiés américains TD
 FNB à gestion active de dividendes bonifiés américains TD
 FNB à gestion active d'obligations américaines à haut rendement TD
 FNB d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD
 FNB de gestion de la trésorerie TD
 FNB générateur de revenu TD
 FNB de dividendes canadiens Q TD
 FNB canadien à faible volatilité Q TD
 FNB de dividendes mondiaux Q TD
 FNB multifactoriel mondial Q TD
 FNB international à faible volatilité Q TD
 FNB américain à faible volatilité Q TD
 FNB d'actions américaines à petite et moyenne capitalisation Q TD
 FNB d'obligations échelonnées de sociétés à court terme sélect TD

FNB d'obligations échelonnées de sociétés américaines à court terme sélect TD
 FNB d'obligations du Trésor américain à long terme TD
 (collectivement, les « FNB non indiciels TD »)

Portefeuille FNB équilibré TD
 Portefeuille FNB de croissance TD
 Portefeuille FNB prudent TD
 (collectivement, les « Portefeuilles FNB TD »)

FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD
 FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD
 FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD
 FNB d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD
 FNB d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD
 FNB d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD
 (collectivement, les « FNB d'obligations à échéance cible TD »)

GPTD est le fiduciaire, le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le promoteur des Fonds. GPTD a conclu une entente avec Valeurs Mobilières TD Inc. (« VMTD »), afin d'agir à titre de courtier désigné et de s'acquitter de certaines fonctions pour les Fonds. GPTD, VMTD, TD Waterhouse Canada Inc. (« TDWCI ») et Epoch Investment Partners, Inc. sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

La date de clôture de l'exercice des Fonds est le 31 décembre. Les états de la situation financière sont présentés au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, s'il y a lieu. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023, s'il y a lieu. Lorsqu'un Fonds ou une catégorie d'un Fonds a été créé au cours de l'une de ces périodes, l'information est présentée à compter de la date de création de ce Fonds ou de cette catégorie, telle qu'elle est présentée dans les notes propres au Fonds du rapport financier intermédiaire (les « notes propres au Fonds »), jusqu'à la date de clôture de la période applicable. Un état comparatif avec toute autre période n'est présenté que si le Fonds existait à la date de présentation de l'information financière de cette période.

La publication des présents états financiers a été autorisée par GPTD le 13 août 2024.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS ») applicables à la préparation des rapports financiers intermédiaires, notamment la norme comptable internationale (« IAS ») 34, Information financière intermédiaire. Ils ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), qui est effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme les placements, les dérivés, la trésorerie et les autres montants à recevoir et à payer. Les droits, les bons de souscription, les contrats à terme, les options, les contrats à terme normalisés et les swaps (selon le cas) sont présentés à titre d'actifs (ou de passifs) dérivés dans les états de la situation financière et constituent des contrats financiers conclus entre deux parties ou plus. Leur valeur est fonction de la performance d'un actif ou d'un groupe d'actifs sous-jacent. Les actions, les obligations, les monnaies, les marchandises, les taux d'intérêt et les indices de marchés représentent des actifs sous-jacents. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, Instruments financiers. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la JVRN. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsqu'un Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou qu'un Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument. L'achat et la vente de placements sont donc comptabilisés à la date à laquelle l'opération a lieu.

Les actifs et passifs financiers des Fonds, à l'exception des montants à recevoir et à payer, sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat global. Les autres montants à recevoir et à payer sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les Fonds ont établi qu'ils répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10, États financiers consolidés, et, par conséquent, ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les placements des Fonds peuvent comprendre des entreprises associées et des coentreprises qui sont évaluées à la JVRN.

Les parts rachetables en circulation des Fonds peuvent être rachetées contre une somme en trésorerie inférieure au cours de clôture des parts à la Bourse de Toronto (TSX). Ce prix de rachat réduit fait en sorte que les flux de trésorerie liés aux rachats ne sont pas basés de façon significative sur la valeur liquidative. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32, Instruments financiers : Présentation.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont quasiment identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations des porteurs de parts. Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts, la valeur liquidative d'un Fonds s'entend de la différence entre la valeur de son actif total et la valeur de son passif total, calculée chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aussi appelé l'actif net, désigne l'actif net calculé conformément aux IFRS. Pour toutes les dates présentées, il n'y avait pas de différence entre la valeur liquidative par part de catégorie et l'actif net par part de catégorie des Fonds.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans cet écart, GPTD détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la comparaison à d'autres instruments fortement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui cherchent à utiliser au maximum les données de marché observables.

La méthode d'évaluation adoptée pour les types de placements spécifiques détenus par les Fonds est présentée ci-après.

- Les titres non cotés à une bourse reconnue sont évalués en fonction des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus pour ce type de titres, s'ils sont facilement disponibles. Si aucun cours acheteur/vendeur n'est disponible auprès des courtiers pour ces titres, GPTD utilise différentes techniques d'évaluation et différents modèles d'évaluation décrits ci-dessus avec des données d'entrée que GPTD juge pertinentes dans les circonstances pour les évaluer. Les instruments de créance sont évalués en fonction des cours moyens, s'ils sont facilement disponibles.
- Les instruments de créance à court terme sont évalués en fonction des cours obtenus auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
- Les placements dans les fonds communs de placement sous-jacents et les fonds négociés en bourse gérés par GPTD sont généralement évalués à la valeur liquidative par part de série ou à la valeur liquidative par part de catégorie des fonds de placement présentée par les gestionnaires de ces fonds.
- Les contrats de change à terme peuvent être utilisés par les Fonds pour se protéger contre les fluctuations des taux de change ou pour en bénéficier. Ces contrats sont évalués chaque jour d'évaluation par application de la différence entre le taux contractuel et le cours de change à terme en vigueur à la date d'évaluation au montant notionnel. La variation nette de la plus-value (moins-value) latente et le gain ou la perte net réalisé au dénouement des contrats sont inscrits au poste « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.

- e) Les contrats d'option négociés en bourse sont évalués au cours moyen chaque jour d'évaluation. Les primes reçues ou payées sur les options vendues ou achetées sont comprises dans le coût des options. Tout écart entre la valeur actuelle du contrat et la valeur du contrat à la date de signature est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente. Quand une option est dénouée ou exercée, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, ou le plein montant de la prime si l'option arrive à échéance sans être exercée, est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé » des états du résultat global. Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acheté est réduit de la prime reçue sur l'option. Lorsqu'une option d'achat achetée est exercée, le coût du titre acheté est majoré du montant payé pour l'option.
- f) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actifs de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme variable fondée sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à court terme qui est calculée en fonction d'un montant nominal convenu. En outre, les Fonds paieront également une somme fondée sur toute baisse de valeur d'un placement théorique d'un nombre théorique de parts dont la valeur sera égale à la valeur des actifs de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme fondée sur toute hausse de la valeur des actifs de référence du swap.

Les sommes variables payées aux contreparties sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat global. Les variations de la juste valeur des swaps sur rendement total en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les swaps sur rendement total sont comptabilisés au montant que les Fonds recevraient ou paieraient pour mettre fin aux swaps. Lorsque les swaps sur rendement total arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain ou la perte net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

Hiérarchie des justes valeurs

Les Fonds classent leurs placements à la juste valeur selon une hiérarchie qui accorde de l'importance aux données utilisées pour réaliser ces évaluations. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours, observables directement (les prix) ou indirectement (les dérivés de prix);
- Niveau 3 Données d'entrée qui ne reposent pas sur des données de marché observables (les données d'entrée non observables).

Les évaluations de la juste valeur sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts de garantie sur les dérivés, des souscriptions à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des montants à recevoir pour les ventes de placements, des découverts bancaires, des marges à payer sur les dérivés, des montants à payer pour les achats de placements, des rachats à payer, des distributions à payer et des charges à payer correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période présentée.

La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le classement dans la hiérarchie est établi en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée est évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données d'entrée observables qui nécessitent un ajustement important en fonction de données non observables, elle relève du niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée déterminée pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

Déterminer ce qui constitue une donnée d'entrée « observable » nécessite l'exercice d'une grande part de jugement. Les données observables sont considérées comme des données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché pertinent.

GPTD a mis en place un comité d'évaluation afin de superviser le rendement des évaluations de la juste valeur figurant dans les états financiers des Fonds, dont les évaluations de niveau 3. GPTD utilise différentes méthodes (présentées à la rubrique « Évaluation de la juste valeur ») pour établir la juste valeur des titres classés au niveau 3. Le comité se réunit chaque trimestre pour effectuer un examen de l'évaluation des placements détenus par les Fonds.

Le classement des instruments financiers des Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 et tout transfert entre niveaux ayant eu lieu au cours des périodes présentées résultant d'un changement dans la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur sont présentés dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels. GPTD a établi que tous les fonds de placement sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées. Les fonds sous-jacents comprennent des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse (« FNB »). Pour arriver à cette conclusion, GPTD a évalué le fait que le processus décisionnel concernant les activités des fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par les Fonds ou par d'autres investisseurs dans tout fonds sous-jacent.

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à réaliser un revenu à court ou à long terme et à offrir un potentiel de croissance du capital. Les placements des Fonds dans ces titres au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et correspondent à l'exposition des Fonds aux fonds sous-jacents. Les Fonds n'offrent pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien aux fonds sous-jacents, et ne se sont pas engagés à leur offrir un tel soutien. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global. Des renseignements supplémentaires à propos des placements des Fonds dans des fonds sous-jacents, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et dans les notes propres au Fonds.

Les Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires et/ou dans d'autres titres adossés à des actifs qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans des hypothèques immobilières, ou sont garantis par de telles hypothèques. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un panier d'actifs composé de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, y compris de prêts hypothécaires accordés par des organismes de crédit, des prêteurs hypothécaires, des banques commerciales et d'autres institutions. Ces titres de créance et de participation peuvent être structurés en tranches de rangs différents. Les Fonds peuvent investir dans des titres obligataires de premier rang garantis par des actifs et qui n'ont qu'une exposition minimale aux tranches de titres de second rang. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel composé d'intérêts et d'un remboursement du capital. Les autres titres adossés à des actifs sont créés à partir de divers types d'actifs, dont les prêts automobiles, les encours de cartes de crédit, les prêts sur la valeur nette de la propriété et les prêts étudiants.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs des Fonds, s'il y a lieu, est présentée dans les états de la situation financière au poste « Placements ». La juste valeur correspond à l'exposition maximale aux pertes à ces dates. La variation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.

Conversion de devises

La monnaie fonctionnelle d'un Fonds présentée dans les notes propres au Fonds correspond, selon GPTD, à la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu des émissions et des rachats de parts et de l'évaluation des rendements. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les gains et pertes de change réalisés sur la vente de placements et de dérivés sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé ». Les gains et pertes de change latents sur les placements et les dérivés sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les gains et pertes de change réalisés et latents se rapportant aux revenus, à la trésorerie et aux autres actifs et passifs sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets » dans les états du résultat global.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds peuvent conclure, dans le cadre normal de leurs activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. L'information concernant la compensation, le cas échéant, figure dans les notes propres au Fonds.

Trésorerie/découvert bancaire

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés à titre de passif courant dans les états de la situation financière.

Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés

Les comptes sur marge correspondent aux dépôts de garantie ou aux marges à payer relativement aux dérivés conclus par les Fonds.

Montants à recevoir pour les ventes de placements ou montants à payer pour les achats de placements

Les montants à recevoir pour les ventes de placements et les montants à payer pour les achats de placements représentent des opérations couvertes par un contrat, mais non encore réglées ou livrées aux dates des états de la situation financière.

Évaluation des parts de catégorie

GPTD calcule généralement la valeur liquidative de chaque catégorie des Fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte.

La valeur liquidative par catégorie correspond à la différence entre la valeur de la quote-part de l'actif commun du Fonds attribuée à cette catégorie et la valeur de sa part du passif commun du Fonds, moins le passif attribuable uniquement à cette catégorie.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de catégorie est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie des Fonds par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la date de présentation de l'information financière.

Comptabilisation des revenus

Les intérêts aux fins de distributions présentés dans les états du résultat global comprennent les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les intérêts sur les instruments de créance comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les intérêts à recevoir sont présentés au poste « Intérêts et dividendes à recevoir » des états de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments de créance. Les Fonds n'amortissent pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance, sauf pour les obligations à coupon zéro.

Les revenus de dividendes provenant d'actions et de FNB sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les distributions provenant de fonds communs de placement sous-jacents sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les dividendes reçus des FNB sont répartis, selon la nature des composantes sous-jacentes, entre les revenus d'intérêts, les revenus de dividendes, les gains en capital et le remboursement de capital. La répartition est fondée sur les meilleures informations disponibles et peut différer des montants réels.

Les Fonds peuvent recourir aux prêts de titres selon les modalités d'une convention comprenant des restrictions prescrites par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le revenu tiré des prêts de titres, le cas échéant, est présenté dans les états du résultat global lorsqu'il est gagné. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. Les informations sur les revenus de prêts de titres et la valeur totale des titres prêtés et des garanties connexes détenus se trouvent dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Opérations de placement et coûts de transaction

Aux fins du calcul des gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement, le coût de chaque placement est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les Fonds à l'achat et à la vente de placements à la juste valeur sont comptabilisés dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les Fonds n'engagent pas de coûts de transaction lorsqu'ils investissent dans des fonds communs de placement. Toutefois, les fonds communs de placement sous-jacents peuvent devoir engager des coûts de transaction.

Attribution des revenus et des charges, des gains et pertes réalisés et latents

Les charges (frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille exclus) sont comptabilisées quotidiennement, séparément pour chaque catégorie. Les frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille, de même que les revenus, les gains et les pertes, sont imputés à chaque catégorie selon leur quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de catégorie

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette catégorie au cours de la période présentée, sauf si une catégorie a été créée au cours de la période, auquel cas le nombre moyen pondéré de parts en circulation est calculé à compter de la date de début des activités de la catégorie.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. Comme il est indiqué à la note 3, l'utilisation des techniques d'évaluation pour les instruments financiers et les dérivés qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs oblige GPTD à poser des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à la date de présentation des états financiers. Toute modification aux hypothèses touchant ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Voir les notes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Fonds, le cas échéant.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, GPTD a dû évaluer le modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leur portefeuille respectif et calculer le rendement sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9.

Entité d'investissement

En cherchant à déterminer si un Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, GPTD peut être amenée à formuler des jugements importants sur le fait de savoir si le Fonds possède les caractéristiques d'une entité d'investissement. Chaque Fonds peut ne détenir qu'un placement, un fonds sous-jacent (ou n'avoir qu'un seul investisseur ou des investisseurs qui sont des parties liées au Fonds), toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, chaque Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

5. Parts rachetables

Les parts des Fonds sont inscrites à la TSX et les investisseurs peuvent acheter ou vendre ces parts à la TSX, ou à toute autre bourse où elles se négocient, par l'entremise de courtiers désignés inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs qui achètent et vendent des parts pourraient avoir à payer les commissions usuelles de courtage.

Les parts des Fonds sont rachetables au gré du porteur de parts conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie. Des parts sont régulièrement émises et vendues et un nombre illimité de parts peuvent être émises.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent également demander le rachat de leurs parts du Fonds à GPTD contre de la trésorerie, à un prix de rachat par part correspondant au moins élevé des montants suivants : i) 95 % du cours de clôture des parts cotées à la TSX, à la date de prise d'effet du rachat et ii) la valeur liquidative par part de catégorie du Fonds le jour de bourse en question. Pour que des parts puissent être rachetées contre de la trésorerie un jour de bourse donné, une demande de rachat en trésorerie conforme aux conditions établies de temps à autre par GPTD doit être reçue par le Fonds concerné à son siège social au plus tard à l'heure limite applicable ou à une autre heure fixée de temps à autre par GPTD. Si la demande de rachat en trésorerie n'est pas reçue au plus tard à l'heure limite un jour de bourse donné, elle ne sera considérée que le jour de bourse suivant. Le paiement du prix de rachat sera effectué au plus tard le premier jour de bourse (avant le 27 mai 2024, le deuxième jour de bourse) suivant la date de prise d'effet du rachat des parts ou plus tôt si les Autorités canadiennes en valeurs mobilières l'exigent ou si GPTD le décide, à son gré.

GPTD se réserve le droit de faire en sorte que les Fonds rachètent les parts détenues par un porteur de parts à un prix correspondant à la valeur liquidative par part de catégorie à la date de prise d'effet du rachat si GPTD estime qu'il est dans le meilleur intérêt des Fonds de le faire.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent échanger un nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres et de la trésorerie ou, dans le cas du FNB indiciel d'actions internationales TD, du FNB indiciel de chefs de file mondiaux des soins de santé TD, du FNB indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD, du FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD, du FNB international à faible volatilité Q TD, du FNB à gestion active de dividendes bonifiés mondiaux TD, du FNB à gestion active de croissance d'actions mondiales TD, du FNB à gestion active d'actions d'infrastructures mondiales TD, du FNB indiciel d'innovateurs de technologie mondiale TD, du FNB à gestion active de revenu mondial TD, du FNB de dividendes mondiaux Q TD, du FNB multifactoriel mondial Q TD et du FNB à gestion active d'actions immobilières mondiales TD, contre une somme en trésorerie seulement.

Le cours de clôture ou le cours moyen des parts rachetables d'un Fonds cotées à la TSX le 30 juin 2024 est présenté dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

6. Opérations avec des parties liées

Capital

GPTD, les sociétés membres de son groupe et/ou d'autres fonds de placement gérés par GPTD peuvent à l'occasion investir dans des parts des Fonds. Lorsqu'il est important, l'investissement des parties liées est présenté dans les notes propres au Fonds.

Dépositaire

La Banque Toronto-Dominion est le sous-dépositaire des Fonds et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) des Fonds. La Banque Toronto-Dominion peut se faire payer des frais et des marges en contrepartie des services bancaires (y compris les activités liées aux dépôts) fournis aux Fonds.

Frais de gestion

En contrepartie des services que le gestionnaire fournit aux Fonds, chaque catégorie des Fonds verse des frais de gestion annuels calculés en fonction de sa valeur liquidative quotidienne moyenne à GPTD. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement et sont payés mensuellement à GPTD.

Lorsque les Fonds investissent dans des fonds sous-jacents, des frais et des charges payables par ces fonds sous-jacents peuvent s'ajouter à ceux payables par les Fonds. Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents ne sont toutefois pas tenus de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service.

Les frais de gestion des Fonds sont présentés en détail dans les notes propres au Fonds.

Frais d'exploitation

Comité d'examen indépendant (« CEI ») du Fonds

GPTD est responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds. GPTD a formé un CEI pour l'ensemble des Fonds et des fonds sous-jacents gérés par GPTD. Le CEI, à titre de comité indépendant et impartial, procède à l'examen de toute question de conflit d'intérêts qui lui est soumise par GPTD et donne des recommandations ou, s'il y a lieu, les approbations nécessaires. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts des Fonds.

S'ils sont importants, les placements dans des titres de La Banque Toronto-Dominion, dans des fonds sous-jacents gérés par GPTD ou dans des sociétés membres de son groupe détenus par les Fonds à la clôture de la période sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et/ou dans les notes propres au Fonds. Si le montant est important, la trésorerie des Fonds détenue avec La Banque Toronto-Dominion, qui agit à titre de sous-dépositaire des Fonds, à la clôture de la période est également présentée dans les notes propres au Fonds.

La rémunération des membres du CEI et leurs dépenses ont été réparties entre les fonds de placement gérés par GPTD et sont présentées au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans les états du résultat global.

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation (y compris les services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées), autres que les frais et les charges relatifs au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire, les frais extraordinaires, les retenues d'impôts et toutes les taxes applicables.

GPTD est responsable de tous les autres coûts et charges des Fonds, y compris les frais dus au dépositaire, à l'agent d'évaluation, à l'agent chargé de la tenue des registres et à l'agent des transferts, ainsi que les honoraires à payer aux autres prestataires de services retenus par GPTD et toutes les taxes applicables.

Taxes liées aux charges

Les Fonds paient aussi à GPTD la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée à un taux mixte sur les frais de gestion et certains frais d'exploitation en fonction de la province ou du territoire de résidence des investisseurs pour chaque série des Fonds. Ces montants sont inscrits dans les charges des états du résultat global respectifs des Fonds.

Charges visées par une renonciation

GPTD peut, à son gré, renoncer à une partie des charges autrement payables par les Fonds ou en absorber une partie. Ces renoncations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le montant des charges visées par une renonciation ou une absorption, selon le cas, est présenté au poste « Charges visées par une renonciation » des états du résultat global.

Les charges à payer dans les états de la situation financière correspondent aux frais de gestion et aux frais d'exploitation (y compris les taxes applicables) que les Fonds doivent payer à GPTD à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (incluant les autres coûts de transactions) versées sur les opérations sur titres et les montants payés à des parties liées à La Banque Toronto-Dominion pour des services de courtage offerts aux Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Les commissions de courtage des clients servent au paiement des services d'exécution des ordres et/ou des services de recherche. Les conseillers en valeurs ou GPTD peuvent choisir des courtiers, y compris parmi leurs parties liées, qui demandent des commissions supérieures à celles d'autres courtiers (les « accords de paiement indirect ») s'ils estiment en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis.

Il n'y a pas de paiements indirects ni de commissions de courtage payables par le client pour les instruments de créance négociés hors bourse sans commissions de courtage. Dans le cas des actions ou des autres titres donnant lieu à des commissions de courtage, la portion de paiements indirects du montant payé ou à payer pour des biens et des services autres que des services d'exécution des ordres pour les Fonds ne peut, en général, être déterminée. Tout pourcentage de paiement indirect dûment constaté en vertu des accords de paiement indirect conclus par les conseillers en valeurs ou par GPTD, le cas échéant, est présenté dans les notes propres au Fonds.

7. Impôts

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi »), les Fonds répondent, ou entendent répondre, à la définition de fiducie de fonds commun de placement, à moins d'indication contraire dans les notes propres au Fonds. La totalité ou la quasi-totalité du revenu net de placement et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une année d'imposition sont distribuées aux porteurs de parts de sorte que les Fonds n'ont aucun impôt à payer, à moins qu'un Fonds qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement ait à payer un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt dans certaines circonstances. Compte tenu des distributions, les Fonds ont déterminé qu'en substance ils ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt et, par le fait même, ils ne comptabilisent pas d'impôts sur le revenu dans les états du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Les pertes en capital reportées et les pertes autres qu'en capital reportées des Fonds, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur 20 ans.

Lors du calcul du montant des distributions à verser aux porteurs de parts à la clôture de l'exercice, les gains en capital nets réalisés peuvent être attribués aux porteurs de parts ayant demandé un rachat. Ce montant est inscrit dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des états financiers annuels à titre de « Gains nets réalisés sur les placements » et compensé par un réinvestissement notionnel des distributions.

Les distributions notionnelles sont réinvesties en parts supplémentaires qui sont immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation après la distribution est égal au nombre de parts en circulation avant la distribution. Ces distributions augmentent le prix de base rajusté pour le porteur de parts.

Les Fonds sont assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées au poste « Remboursements d'impôts (retenues d'impôts) » dans les états du résultat global.

8. Gestion des risques financiers

Facteurs de risque d'ordre financier

Chaque Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et autre risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque lié à l'effet de levier. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

Le conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie a entraîné une grande volatilité et incertitude sur les marchés des capitaux mondiaux. Une perturbation du marché peut avoir une incidence défavorable sur la valeur des placements et sur les risques pertinents liés aux instruments financiers de chaque Fonds.

Les FNB indiciaires TD visent à reproduire autant que possible la performance d'un indice, avant déduction des frais et des charges. GPTD cherche à réduire les risques financiers des FNB non indiciaires TD, des Portefeuilles FNB TD et des FNB d'obligations à échéance cible TD en recourant aux services de conseillers en valeurs professionnels et expérimentés supervisés par GPTD, qui effectuent un suivi régulier des positions de ces Fonds et des événements de marché, et diversifient les portefeuilles de placement dans le respect des objectifs et stratégies de placement de chaque Fonds et des politiques et procédures applicables de GPTD (collectivement, les « restrictions en matière de placement »).

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des placements portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposé un Fonds est concentré dans ses placements en instruments de créance (comme les obligations et les débentures) et en dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. En raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils ne portent pas intérêt, les placements à court terme, les devises et les autres actifs et passifs ne sont pas exposés à des risques importants découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt dans la même mesure que les instruments financiers portant intérêt détenus par les fonds sous-jacents. L'exposition directe d'un Fonds au risque de taux d'intérêt, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

ii) Risque de change

Un Fonds peut détenir des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est alors exposé au risque de change, étant donné que la valeur des instruments financiers libellés en devises fluctuera par suite de la variation des taux de change de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de change si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle.

Un Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou de s'exposer à une devise en particulier.

L'exposition directe d'un Fonds au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des titres fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). GPTD cherche à réduire ce risque, pour les FNB non indiciaires TD, les Portefeuilles FNB TD et les FNB d'obligations à échéance cible TD, au moyen des restrictions en matière de placement.

Le coefficient bêta historique peut être utilisé pour déterminer l'incidence de l'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant. Le coefficient bêta historique, mesure de la corrélation entre les rendements d'un fonds et ceux du marché, est généralement obtenu par la comparaison entre les rendements d'un fonds et ceux de son indice de référence sur une période de 36 mois. De ce fait, il est tenu compte dans le coefficient bêta des incidences déjà indiquées dans les informations sur le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le coefficient bêta historique n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, il est indirectement exposé à l'autre risque de prix découlant des placements du fonds sous-jacent. L'autre risque de prix, reflétant cette exposition indirecte, est présenté dans les notes propres au Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans plusieurs fonds sous-jacents, son exposition à l'autre risque de prix provient de tous les placements dans ces fonds sous-jacents. L'incidence directe de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant, est présentée dans les notes propres au Fonds.

Exception faite des options d'achat vendues, le risque maximum de pertes découlant de certains contrats dérivés correspond à leur valeur nominale. Les pertes pouvant être subies sur les options d'achat vendues peuvent être illimitées.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. S'il y a lieu, le risque de crédit auquel est exposé un Fonds se concentre principalement dans les instruments de créance et les dérivés qu'il détient.

Un Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où l'émetteur d'instruments de créance ou une contrepartie à des instruments dérivés ne peut rembourser l'intégralité des montants dus à l'échéance. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut d'un courtier est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Un Fonds peut être exposé au risque de crédit lié au recours à des contreparties pour des contrats de change à terme. Ce risque, le cas échéant, est atténué par les facteurs suivants :

- i) le Fonds fait affaire avec des contreparties auxquelles S&P Global Ratings (« S&PGR ») a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation reconnue;
- ii) il limite la durée du contrat de change à terme à 365 jours;
- iii) il limite à 10 % de la valeur du portefeuille l'exposition à la valeur de marché pour toute contrepartie.

Un Fonds peut être indirectement exposé au risque de crédit s'il investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des instruments de créance ou des dérivés.

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents gérés par GPTD achètent et détiennent uniquement des billets à court terme dont la notation par DBRS Limited est d'au moins R-1 Faible ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue.

L'exposition directe d'un Fonds aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds.

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents peuvent aussi effectuer des opérations de prêts de titres. Pour les fonds gérés par GPTD, les opérations de prêts de titres sont effectuées avec des contreparties auxquelles S&PGR a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation. La valeur des titres détenus en garantie par ces fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. Les informations sur la juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue, et les revenus de prêts de titres gagnés, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. L'exposition d'un Fonds à ce risque découle principalement des rachats quotidiens de parts rachetables en trésorerie. Les Fonds investissent essentiellement dans des titres négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Lorsque les parts des Fonds sont échangées contre un panier de titres plutôt que contre de la trésorerie, ces Fonds ne sont pas exposés à un important risque de liquidité. Les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats.

L'échéance de tous les passifs financiers non dérivés, autres que les parts rachetables en circulation, est inférieure à trois mois.

Le 27 août 2020, l'International Accounting Standards Board a publié la Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7). Les modifications sont en vigueur pour l'exercice considéré des Fonds et fournissent, entre autres, des mesures de simplification pour les instruments comptabilisés au coût amorti ou faisant partie d'une relation de comptabilité de couverture. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence comptable. En mars 2021, la ICE Benchmark Administration (l'administrateur du LIBOR) et la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni ont annoncé qu'elles cesseraient de publier le taux LIBOR de diverses échéances et devises (notamment le taux LIBOR en livre sterling, en euro, en franc suisse et en yen pour toutes les échéances ainsi que le taux LIBOR en dollar américain pour les échéances à une semaine et à deux mois) d'ici le 31 décembre 2021. Le taux LIBOR en dollar américain pour les autres échéances (à un jour et à un, trois, six et douze mois) cessera d'être publié après le 30 juin 2023. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), a annoncé la cessation du calcul et de la publication du taux CDOR de toutes les échéances immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024. GPTD n'a pas remarqué d'incidence importante sur la liquidité et l'évaluation des Fonds que découlant de la transition des taux LIBOR et CDOR.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de titre ou un secteur d'activité. Le risque de concentration d'un Fonds est présenté dans les notes propres au Fonds.

Les FNB indiciaires TD, qui cherchent à reproduire le rendement d'au moins un indice, peuvent investir leur actif net dans les titres d'un ou de plusieurs émetteurs, de manière plus importante que permise pour les fonds communs de placement. Certains marchés auxquels est exposé un indice peuvent être dominés par un secteur particulier. Ainsi, le portefeuille d'un FNB indiciaire TD peut paraître moins diversifié qu'un portefeuille de placement concentré. La valeur liquidative de ces fonds peut être plus volatile que celle d'un portefeuille beaucoup plus diversifié et peut varier considérablement sur de courtes périodes.

(e) Risque d'effet de levier

Le risque d'effet de levier est le risque que des variations défavorables de la valeur ou du niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent puissent entraîner des pertes plus élevées que celles qui auraient été subies si le fonds n'avait pas eu recours à l'effet de levier. Par conséquent, des variations défavorables peuvent entraîner des pertes plus grandes que le montant investi dans l'instrument dérivé.

Le FNB indiciaire de crédits carbone mondiaux TD est un fonds commun de placement alternatif, tel qu'il est défini dans le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, et il est autorisé à créer un effet de levier sur ses actifs dans le cadre de sa stratégie de placement au moyen d'emprunts en espèces, de ventes à découvert et/ou de dérivés, à des montants pouvant dépasser la valeur liquidative du fonds. Le Fonds ne prévoit actuellement pas utiliser ces mécanismes dans le cadre de ses stratégies de placement, par conséquent, il n'est pas soumis à un risque d'effet de levier important.

9. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation constituent le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présentent l'évolution du capital des Fonds au cours des périodes présentées. Il incombe à GPTD de gérer le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement respectifs et leur niveau de liquidité de manière à pouvoir effectuer les rachats.

On peut obtenir sans frais les états financiers les plus récents des fonds sous-jacents gérés par GPTD, s'il y a lieu, en visitant notre site Web au www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td ou le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, ou en écrivant à l'adresse postale suivante : Gestion de Placements TD Inc., C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

Codes de devise utilisés dans le présent rapport :

Code de devise	Description	Code de devise	Description	Code de devise	Description
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PKR	Roupie pakistanaise
AUD	Dollar australien	IDR	Roupie indonésienne	PLN	Zloty polonais
BRL	Réal brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatarien
CAD/\$ CA	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RON	Leu roumain
CHF	Franc suisse	JOD	Dinar jordanien	RUB	Nouveau rouble russe
CLP	Peso chilien	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CNY/CNH	Renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
COP	Peso colombien	LKR	Roupie srilankaise	SGD	Dollar de Singapour
CZK	Couronne tchèque	MAD	Dirham marocain	THB	Baht thaïlandais
DKK	Couronne danoise	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
EGP	Livre égyptienne	MYR	Ringgit malais	TWD	Nouveau dollar taïwanais
EUR	Euro	NOK	Couronne norvégienne	USD/\$ US	Dollar américain
GBP	Livre sterling	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain

Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Epoch Investment Partners, Inc. exerce ses activités aux États-Unis et est une société affiliée à Gestion de Placements TD Inc. Gestion de Placements TD Inc. exerce ses activités au Canada. Les deux sociétés sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.